



Direction des installations de recherche
et des déchets

N/Réf. : Dép-DRD-N°055 8 2007
Affaire suivie par : Aurélie Merle-Szérémeta
Tél. : 01 43 19 70 13
Fax : 01 43 19 71 66
Mel : aurelie.merle-szeremeta@asn.fr

Fontenay-aux-Roses, le **28 SEP. 2007**

Monsieur le commissaire priseur
Maître Marc LABARBE
3, Boulevard Michelet
31000 TOULOUSE

Objet : Vente aux enchères de pièces du Concorde

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est en charge du contrôle de la radioprotection en France.

J'ai été informé ce jour que vous organisez une vente aux enchères d'anciennes pièces du Concorde. A cette occasion, vous mettez en vente des détecteurs de fumée. J'attire votre attention sur le fait que ces détecteurs de fumée sont susceptibles de contenir des sources radioactives. Conformément au Code de la santé publique et notamment son article R. 1333-45 et suivants, la vente de dispositifs contenant des sources radioactives est soumise à autorisation.

Par ailleurs, certaines pièces du Concorde sont susceptibles de contenir du thorium qui est une matière radioactive. Il conviendra donc que vous identifiez au préalable les pièces qui sont susceptibles d'en contenir. Il ne m'apparaît en effet pas souhaitable que des pièces contenant du thorium puissent être ainsi vendues à des particuliers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.-L. Lachaume', written in a cursive style.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
le directeur général adjoint

J.-L. Lachaume

www.asn.fr

6, place du Colonel Bourgoïn • 75572 Paris cedex 12
Téléphone 01 40 19 86 00 • Fax 01 40 19 86 69